



Financement du privé : les Segpa relèvent de la loi Falloux

La rectrice de Nantes confrontée à un projet de subventionnement de travaux (1) dans les Segpa (2) implantées dans les collèges privés s'est adressée au ministère pour savoir quelle législation (loi Astier ou loi Falloux) appliquer. La réponse du ministère est claire : "L'enseignement dispensé dans les Segpa ne pouvant être assimilé à de l'enseignement professionnel, les Segpa font partie du cycle des collèges et relèvent (pour le privé) de la loi Falloux". La loi Astier concerne les écoles techniques privées. Elle ne fixe pas de plafonnement aux subventions. Elle est donc plus intéressante pour les établissements privés que la loi Falloux qui limite les subventions à 10 % des dépenses annuelles des établissements privés.

(1) Emanant du Conseil général de Vendée

(2) Sections d'enseignements généraux et professionnels adaptés

Ligue des droits de l'homme : 6e Université d'automne

La Ligue des droits de l'homme a organisé sa sixième Université d'automne, les 18 et 19 novembre. Cette année, cette université s'intitulait : "La laïcité à l'épreuve de la diversité - Égalité et pluralisme en France et en Europe". Elle a mis en évidence ce que la laïcité représente dans l'histoire et la situation institutionnelle de la France, tout comme l'évolution du mouvement laïque. Elle a également examiné ce qu'est la laïcité au regard du contexte actuel : diversité culturelle, présence de l'islam... Plus de 400 participants étaient présents.

Le CNAL représenté par Christiane Mousson a participé à l'atelier ayant pour thème "Le mouvement laïque et l'école".



Une seule pierre... Aizenay veut son collège public !



LE SAMEDI 23 SEPTEMBRE, l'association pour un collège public à Aizenay a installé sur un terrain municipal, des tables, des chaises, un tableau noir, des cartes de géographie... pour faire vivre une classe virtuelle dans un collège qui attend désespérément de voir le jour.

En effet, en cette matinée ensoleillée, un an après que Georges Dupon-Lahitte, président de la FCPE, ait posé la première pierre, de nombreux militants laïques étaient réunis, dans une ambiance où la bonne humeur côtoyait la détermination, pour faire une dictée plus vraie que nature au sein d'un collège virtuel appelé « Jack L ». Armand Derrien, président de l'association, a ensuite affirmé que la mobilisation se maintiendrait tant que ce secteur de Vendée, regroupant près de 30 000 habitants dans seize communes, n'aurait

pas un collège public.

Après que Jean-Luc Avide, secrétaire général de la FOL eut une nouvelle fois apporté son soutien, Pierre Tournemire, secrétaire général adjoint de la Ligue de l'Enseignement, a rappelé que le CNAL avait, lors d'une audience en juillet, demandé au ministre de l'Éducation nationale de prendre toutes les initiatives pour que le conseil général de Vendée construise enfin ce collège et qu'au besoin l'État se substitue, conformément à la loi de 1985, aux carences de la collectivité départementale. En félicitant les militants vendéens pour leur mobilisation, Pierre Tournemire a affirmé que le CNAL était à leur côté pour que des considérations idéologiques ne prennent plus en otage la liberté de l'enseignement et pour que les lois de la République s'appliquent aussi en Vendée. ■

● École laïque et religions

Selon un sondage CSA (*), 57 % des personnes interrogées sont favorables à un enseignement de l'histoire des religions dans les collèges et lycées. Mais, 55 % ne souhaitent pas que les cantines scolaires proposent des menus spéciaux adaptés à certaines religions ; 72 % sont hostiles à des dispenses de cours accor-

dées pour les fêtes religieuses. L'attachement aux principes de la laïcité est ainsi confirmé. L'école laïque continue d'apparaître comme un rempart contre les dérives intégristes et un facteur d'intégration des différences.

(*) sondage CSA pour le Monde et notre Histoire, rendu public fin septembre.